

Le Lacito s'engage contre la loi LPPR et se déclare Laboratoire en lutte

Le Lacito s'associe aux autres unités de recherche de Paris 3 pour contester la Loi de Programmation Pluri-annuelle pour la Recherche dans un texte commun :

Nous, directeurs/trices d'unités de recherche de l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3, signataires de ce texte, tenons à manifester notre opposition résolue aux orientations qui s'expriment dans les trois rapports remis à la Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en vue du projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche (« Financement de la recherche », « Attractivité des emplois et des carrières », « Recherche partenariale et innovation »), notamment :

- la remise en cause radicale du statut d'enseignant-chercheur (disparition de la clause d'accord pour la modulation du service, du référentiel d'heures d'enseignement à l'année – 192 h. éq. TD – et donc du paiement des heures complémentaires ; recours massif à des enseignant.e.s non chercheurs et/ou précaires) ;
- la mise en danger, sinon la disparition programmée, du corps des M.C.F. au bénéfice de tenure tracks (carrière soumise à une évaluation permanente et à des impératifs de productivité quantitative, peu favorables à une recherche sereine) ;
- l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrières des enseignants-chercheurs (disparition du CNU avec risque accru de recrutements arbitraires, inégalités dans les promotions, etc.) ;
- la mise en concurrence des personnels au sein des unités de recherche et des départements (primes à la performance, inégalités de traitement, modulation des services d'enseignement selon une logique d'économies collectives, et sans reconnaissance des spécificités de l'enseignement et des innovations pédagogiques) ;
- la limitation radicale de la liberté de la recherche (généralisation d'un financement de la recherche par projets ; marginalisation de la recherche fondamentale au profit d'orientations déterminées au niveau ministériel).

Loin de remédier à la dégradation des métiers de l'enseignement supérieur, pourtant constatée dans ces trois rapports, la mise en application de ces préconisations aggraverait à la fois nos conditions de travail (enseignement, administration, recherche) et celles, corrélées, de nos étudiant.e.s ainsi que des personnels administratifs.

Motion de l'université sur la réforme des retraites: <http://www.univ-paris3.fr/adoption-d-une-motion-sur-la-reforme-des-retraites-a-l-assemblee-de-l-universite-611236.kjsp?RH=ACCUEIL>